

États financiers internes

**COMMISSION SCOLAIRE DU
LAC-SAINT-JEAN**

30 juin 2019

Service des ressources financières



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Table des matières

État des résultats	3
État de l'excédent accumulé	4
État de la situation financière	5
Notes complémentaires	6-18
Renseignements complémentaires	19-22

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2019

	2019	2018	Budget
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES (annexe A)	83 304 473	78 568 008	80 647 170
Autres subventions et contributions (annexe B)	556 000	644 820	444 496
Taxe scolaire (annexe C)	13 391 459	15 049 437	13 394 322
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe D)	1 021 702	882 999	945 158
Ventes de biens et services (annexe E)	5 488 473	4 087 873	3 912 252
Revenus divers (annexe F)	1 415 362	1 244 240	1 001 700
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (annexe G)	148 099	124 683	124 103
	105 325 568	100 602 060	100 469 201
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (annexe 1)	51 015 532	46 985 267	48 674 359
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe 2)	24 905 212	24 460 652	24 571 797
Services d'appoint (annexe 3)	9 449 790	8 975 003	9 164 426
Activités administratives (annexe 4)	4 920 452	4 668 894	4 606 037
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe 5)	12 271 853	13 216 203	11 754 653
Activités connexes (annexe 6)	3 084 081	3 448 624	2 629 787
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (annexe 7)	103 644	247 925	(100 000)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (annexe 8)	158 299	(7 355)	-
	105 908 863	101 995 213	101 301 059
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(583 295)	(1 393 153)	(831 858)

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	10 345 893	11 739 046
	18-juin	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(583 295)	(1 393 153)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	9 806 232	10 345 893
MOINS:		
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS:	5 764 350	5 764 350
SUBVENTION À RECEVOIR - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS:		
CONGÉS DE MALADIE	1 142 354	
VACANCES	1 564 099	
ASSURANCE-TRAITEMENT	290 881	
AUTRES CONGÉS SOCIAUX	0	
	2 997 334	2 997 334
EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 044 548	1 584 209

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de la situation financière

au 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (découvert bancaire)	(2 567 293)	(2 451 237)
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 389 900	12 793 533
Subvention à recevoir liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 016 537	1 021 537
Subvention à recevoir - Financement	13 675 584	14 225 538
Taxe scolaire à recevoir	1 078 285	869 549
Débiteurs	3 065 157	2 303 201
Placements de portefeuille et prêts	14 730	23 912
	28 672 900	28 786 033
PASSIFS		
Emprunts temporaires	10 600 000	2 700 000
Créditeurs et frais courus à payer	7 270 184	8 232 796
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 695 083	2 374 318
Revenus perçus d'avance	235 351	303 659
Provision pour avantages sociaux	4 571 444	4 467 799
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	63 996 272	66 111 762
Passif au titre des sites contaminés	-	124 352
Autres passifs	536 911	1 848 860
	89 905 245	86 163 546
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(61 232 345)	(57 377 513)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	70 328 787	67 136 448
Stocks de fournitures	413 254	419 025
Charges payées d'avance	252 902	167 933
	70 994 943	67 723 406
EXCÉDENT ACCUMULÉ	9 762 598	10 345 893

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Placements de portefeuille et prêts

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Ultérieurement, la Commission scolaire évalue si le placement visé a subi une moins-value durable et vient ainsi réduire la valeur comptable du placement au moyen d'une provision pour dévaluation dans ses résultats. Cette provision pour moins-value ne peut être réduite si la valeur du placement remonte.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans la période où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les

critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles » dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Autres subventions ».

	2019	2018
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	9 392 567	9 796 200
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	0	0
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	0	0
	9 392 567	9 796 200

Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier.

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

Placements de portefeuilles et prêts	2019	2018
Obligations et billets		
Billet à recevoir, taux fixe de 4 %	4 730	13 912
Actions et mises de fonds		
Parts sociales d'une coopérative	10 000	10 000
Total des placements de portefeuille évalués au coût	14 730	23 912

Échéancier des placements au 30 juin 2019

2019	4 730
2020	0
2021	0
2022	0
2023	0
2024 et suivantes	10 000
	14 730

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 28 119 625 \$ (53 249 754 \$ au 30 juin 2018). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 3,95 % (3,45 % au 30 juin 2018) et est garanti par le MEES.

Les acceptations bancaires portent intérêt à des taux variant selon le taux des acceptations bancaires du marché et sont garanties par le MEES. Le taux au 27 juin 2019 est de 2,26 % (1,81 % au 28 juin 2018).

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2019	2018
Salaires courus, déductions et charges sociales	4 365 107	4 288 032
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	138 755	148 055
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 378 115	3 369 486
Intérêts courus	388 207	427 223
	7 270 184	8 232 796

7. REVENUS REPORTÉS

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier.

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets garantis par le MEES

	<u>30-06-2019</u>	<u>30-06-2018</u>
	\$	\$
Billet du Fonds de financement de 3 339 000 \$, 3,331 %, remboursable par versements annuels de 134 000 \$ et un dernier versement de 123 000 \$, échéant le 1 ^{er} novembre 2043	3 339 000	0
Billet du Fonds de financement de 5 866 000 \$, 2,478 %, remboursable par versements annuels de 297 000 \$ et un dernier versement de 2 896 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	4 975 000	5 272 000
Billet du Fonds de financement de 4 086 000 \$, 3,292 %, remboursable par versements annuels de 163 000 \$ et un dernier versement de 2 619 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3 271 000	3 434 000
Billet du Fonds de financement de 11 350 000 \$, 2,787 %, remboursable par versements annuels de 546 000 \$ et un dernier versement de 6 436 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	10 804 000	11 350 000
Billet du Fonds de financement de 7 200 000 \$, 2,996 %, remboursable par versements annuels de 288 000 \$ et un dernier versement de 4 608 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	6 048 000	6 336 000
Billet du Fonds de financement de 4 996 000 \$, 2,63 %, remboursable par versements annuels de 200 000 \$ et un dernier versement de 3 196 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	4 596 000	4 796 000
Billet de Financement Québec de 13 250 000 \$, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 530 000 \$ et un dernier versement de 1 060 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2034	8 480 000	9 010 000
Billet du Fonds de financement de 3 839 000 \$, 1,9928 %, remboursable par versements annuels de 549 000 \$ et un dernier versement de 545 000 \$, échéant le 13 octobre 2024	3 290 000	3 839 000
Billet du Fonds de financement de 1 176 000 \$, 1,1 %, remboursable par versements annuels de 392 000 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2020	392 000	784 000
Billet du Fonds de financement de 18 682 000 \$, 2,974 %, remboursable par versements annuels de 2 027 000 \$ et un dernier versement de 2 466 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2027	16 655 000	18 682 000
Billet du Fonds de financement de 4 460 000 \$, 2,06 %, remboursable par versements annuels de 485 000 \$ et un dernier versement de 580 000 \$, échéant le 21 mai 2024	2 520 000	3 005 000
	64 370 000	66 508 000
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(373 728)	(396 237)
Total	63 996 272	66 111 763

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2020	5 611 000 \$
2021	5 219 000 \$
2022	5 219 000 \$
2023	5 219 000 \$
2024	7 770 000 \$
2025 et suivantes	35 332 000 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 653 856 \$ (1 687 794 \$ au 30 juin 2018), soit 645 167 \$ (1 658 810 \$ au 30 juin 2018) pour des bâtiments et 8 689 \$ (28 984 \$ au 30 juin 2018) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Au cours de l'exercice, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise par donation ou pour une valeur symbolique. Cependant, des immobilisations corporelles pour un montant de 3 155 344 \$ (364 600 \$ au 30 juin 2018) ont été mises en service et financées en partie ou en totalité par des contributions reportées. Le financement externe au périmètre comptable représente un montant de 444 433 \$ (136 750 \$ au 30 juin 2018).

Au 30 juin 2019, le poste Crédoiteurs et frais courus à payer inclut un montant de 483 456 \$ (1 732 261 \$ au 30 juin 2018) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à :	2 081 568	1 733 898
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	214 554	215 572

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La Commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire pour un montant de 12 352 813 \$ pour les deux prochains exercices. Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2021 et les montants sont soumis à des indexations annuelles et ajustements en fonction de différents paramètres. Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 6 189 418 \$ en 2019-2020 et à 6 163 395 \$ en 2020-2021.

- La Commission scolaire a signé des contrats dont le solde au 30 juin 2019 est de 2 521 721 \$ (4 132 842 \$ au 30 juin 2018). Ces contrats ont été signés pour divers travaux d'amélioration et de transformation à divers bâtiments dont elle assurera le paiement des coûts. Ces travaux s'échelonnent au cours de l'exercice 2019-2020 et seront financés principalement par l'allocation d'investissement.

- La Commission scolaire est liée par des contrats de service tels que : l'entretien ménager, l'entretien des espaces verts, l'entretien d'asphalte, la lutte antiparasitaire, la collecte de matière résiduelle, l'inspection d'équipements, la téléphonie et l'agence de sécurité. Ces contrats représentent des engagements de 537 134 \$ (656 999 \$ au 30 juin 2018). Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 478 084 \$ en 2019-2020, à 32 862 \$ en 2020-2021 et à 26 188 \$ en 2021-2022.

- Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir en 2019-2020 :

- des activités de perfectionnement représentant 49 491 \$ (75 836 \$ au 30 juin 2018). Une provision a été inscrite au passif pour ces activités de perfectionnement;
- du soutien pour l'encadrement des stagiaires représentant 15 881 \$ (21 773 \$ au 30 juin 2018);
- du soutien pour la libération des enseignants représentant 440 \$ (2 569 \$ au 30 juin 2018).

13. ÉVENTUALITÉS

À la date du rapport de l'auditeur, les réclamations en suspens contre la Commission scolaire totalisent 308 882 \$. Pour l'ensemble des réclamations, le montant maximum à déboursier ne peut excéder 2 500 \$. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 2 500 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

En juillet 2019, un recours collectif a été déposé contre l'ensemble des commissions scolaires du Québec au sujet des frais exigés aux parents pour les projets pédagogiques particuliers. Actuellement, il est impossible de déterminer le dénouement de ce litige, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

14. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter

les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2019.

	2019	2018
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 397 328	1 246 202
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	0	9 507
De 61 à 90 jours de la date de facturation	181	0
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 372 122	688 444
Sous-total	2 769 631	1 944 153
Moins la provision pour créances douteuses	(47 286)	(34 284)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	2 722 345	1 909 869

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à

la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2019	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	10 600 000	0	0	0	10 600 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	7 061 590	208 594	0	0	7 270 184
Dettes à long terme	5 611 000	10 438 000	12 989 000	35 332 000	64 370 000
Provision pour avantages sociaux	4 413 643	0	157 801	0	4 571 444

30 juin 2018	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	2 700 000	0	0	0	2 700 000
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	8 039 093	193 703	0	0	8 232 796
Dettes à long terme	5 477 000	10 562 000	10 170 000	40 299 000	66 508 000
Provision pour avantages sociaux	4 320 563	0	0	147 236	4 467 799

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 106 000 \$ (27 000 \$ au 30 juin 2018).

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le 1er octobre 2019, le Projet de loi no 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2019

REVENUS	2019	2018	Budget
	\$	\$	\$
A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEES			
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	67 528 769	64 135 827	65 029 120
Subvention d'équilibre fiscal	5 205 643	3 341 564	5 205 644
Subvention pour le service de la dette	7 548 129	6 838 248	6 009 327
Subvention - Financement	(445 602)	774 002	990 633
Subvention pour le transport scolaire	3 398 936	3 348 718	3 412 446
Subventions de fonctionnement reportées	68 598	129 649	-
	83 304 473	78 568 008	80 647 170
B - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions du gouvernement provincial	556 000	626 820	444 496
Subventions du gouvernement fédéral	-	18 000	-
	556 000	644 820	444 496
C - TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	55 214	56 445	50 000
Taxe scolaire - année courante	13 290 358	14 959 818	13 294 322
Taxe scolaire - années antérieures	45 887	33 174	50 000
	13 391 459	15 049 437	13 394 322
D - DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	55 876	1 315	-
Ententes de scolarité entre commissions scolaires	136 346	123 720	107 000
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	103 741	111 245	40 000
Revenus - Cours en formation professionnelle	725 739	646 719	798 158
	1 021 702	882 999	945 158

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2019

REVENUS	2019	2018	Budget
	\$	\$	\$
E - VENTES DE BIENS ET SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	446 710	411 857	315 235
Surveillance et transport du midi	269 820	274 516	256 350
Service de garde	2 333 571	2 158 003	2 188 150
Autres activités chargées aux usagers	1 060 301	959 395	966 167
Autres ventes de biens et services	1 378 071	284 102	186 350
	5 488 473	4 087 873	3 912 252
F - REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	214 554	215 572	155 000
Location d'immeubles ou de biens meubles	447 569	441 249	440 000
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	556 817	590 711	406 700
Recouvrement des dépenses des années antérieures	132 339	-	-
Subvention - Financement (Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation)	27 987	(3 292)	-
Prêts de service au MEES	36 096	-	-
	1 415 362	1 244 240	1 001 700
G - AMORTISSEMENT DES CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	148 099	124 683	124 103
	105 325 568	100 602 060	100 469 201

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2019

CHARGES	2019	2018	Budget
	\$	\$	\$
1 - ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Éducation préscolaire	3 504 324	3 552 710	3 367 076
Enseignement primaire	20 112 579	17 829 441	20 244 460
Enseignement secondaire général	13 459 432	12 325 903	13 027 847
Formation professionnelle	5 859 886	5 490 977	4 781 852
Enseignement particulier	2 176 348	2 061 484	2 119 945
Formation générale des adultes	5 902 963	5 724 752	5 133 179
	51 015 532	46 985 267	48 674 359
2 - ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	7 222 229	6 920 072	7 052 826
Moyens d'enseignement	2 272 811	2 061 480	2 455 924
Services complémentaires	7 124 865	6 745 986	6 964 871
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	4 889 523	5 797 254	4 666 022
Animation et développement pédagogique	1 798 689	1 476 780	1 910 737
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	388 134	240 970	346 885
Activités sportives, culturelles et sociales	1 208 961	1 218 110	1 174 532
	24 905 212	24 460 652	24 571 797
3 - SERVICES D'APPOINT			
Hébergement des élèves	2 000	2 000	-
Services alimentaires	17 985	14 843	14 772
Transport scolaire	6 364 780	6 138 465	6 283 050
Service de garde	3 065 025	2 819 695	2 866 604
	9 449 790	8 975 003	9 164 426

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2019

CHARGES	2019	2018	Budget
	\$	\$	\$
4 - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil des commissaires et comités	182 897	180 612	187 079
Élections	32	(11 617)	-
Gestion	3 908 959	3 694 424	3 647 596
Services corporatifs	797 034	778 451	737 462
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	31 530	27 024	33 900
	4 920 452	4 668 894	4 606 037
5 - ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	1 558 469	1 407 845	1 225 544
Conservation et amortissement des immeubles	4 772 683	4 638 463	4 575 501
Entretien ménager	2 721 614	2 500 103	2 544 540
Consommation énergétique	2 026 716	2 010 090	1 997 745
Location d'immeubles	149 422	133 823	135 000
Protection et sécurité	43 679	58 516	48 000
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	806 866	2 245 749	1 039 103
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	192 404	221 614	189 220
	12 271 853	13 216 203	11 754 653
6 - ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	2 334 493	2 005 709	2 220 299
Projets spéciaux	148 062	1 299 379	66 000
Rétroactivité	31 221	27 519	-
Sécurité d'emploi	80 616	31 492	238 095
Variation des provisions	73 646	(43 230)	7 525
Prêts de services	416 043	127 755	97 868
	3 084 081	3 448 624	2 629 787
7 - CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	103 644	247 925	(100 000)
8 - PERTE (GAIN) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	158 299	(7 355)	-
	105 908 863	101 995 213	101 301 059